



Paris, le 14 avril 2016

Compte-rendu du Comité technique Unique (Formation plénière) De l'EPA-VNF du 19 janvier 2016

Force Ouvrière était représentée par Sébastien BEUDAERT (DT Nord-Pas-de-Calais), Bertrand MAURER (DT Strasbourg) et Patricia SEDLAK (DT Centre-Bourgogne)

Le Comité Technique Unique (formation plénière) a été présidé par Mme Corinne DE LA PERSONNE, Directrice des Ressources Humaines et des Moyens. Était également présent M. Olivier HANNEDOUCHE, Directeur adjoint des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CTU Plénier du 17 novembre 2016
- 3 – Consultation sur le projet d'arrêté modificatif des logements de service
- 4 – Consultation sur les orientations de recrutement 2017
- 5 – Consultation sur le plan de formation 2017
- 6 – Consultation sur la mise en œuvre du dispositif « service civique » au sein de VNF
- 7 – Point d'information sur le projet de migration des postes informatiques des agents de VNF
- 8 – Point d'information sur la situation de l'emploi au 31/12/2016
- 9 – Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Désignation du secrétaire adjoint :

Le secrétaire adjoint de séance du Comité technique unique (formation plénière) de ce jour est la **CGT**.

Approbation du procès-verbal du CTU Plénier du 17 novembre 2016 :

Après quelques petites modifications demandées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Consultation sur le projet d'arrêté modificatif des logements de service

L'arrêté fixant la liste des fonctions ouvrant droit à un **logement de service en NAS et en COP-A** avec astreinte, a été publié le 29 décembre 2015, le décret du 3 décembre 2015 prévoyant une mise en œuvre de la réforme pour l'EPA VNF à compter du 1er mai 2016.

Le projet d'arrêté modificatif fait état d'une **diminution de NAS (de 701 à 676) et de COP-A (de 143 à 132)** par rapport à l'arrêté du 29 décembre 2015.

Au départ d'un agent, et selon l'instruction du DG du 13 juin 2016, le **non** maintien du statut du logement doit faire l'objet d'un **arrêté modificatif** qui doit être validé par le COTER pour être présenté ensuite, pour avis, aux membres du CTU Plénier.

Là où ne se sont pas tenus les commissions locales des logements **aucune modification n'interviendra sur ce projet d'arrêté modificatif des logements de service.**

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière constate qu'en l'espace d'un an l'EPA a perdu 25 logements en NAS et 11 logements en COP-A. Force Ouvrière évoque la demande d'un supérieur hiérarchique d'une direction territoriale à un agent de déménager au plus près de son lieu de travail. En outre, pour une harmonisation des consultations au niveau des directions territoriales, Force Ouvrière aurait souhaité la mise en place de règles communes. Enfin, Force Ouvrière s'inquiète de l'avenir des NAS.

VNF explique la **baisse du nombre de NAS**, soit par l'abandon des NAS d'agents promus **en B**, soit en raison de l'obligation d'astreinte imposée à l'agent occupant une NAS. Les conditions d'occupation des logements ont été fortement analysées, notamment concernant cette **obligation d'astreinte**.

Dans l'intérêt des agents et du service, les NAS en gestion lente ont été fortement défendues par la **DRH**, les maisons qui ne sont pas en NAS actuellement pourront l'être éventuellement demain.

La **DRH** s'interroge sur l'opportunité d'un dialogue qui pourrait être de nouveau ouvert au vu de nouvelles situations par l'intermédiaire d'une **nouvelle commission**, l'intérêt étant qu'il vaut mieux avoir des maisons occupées, plutôt que des maisons vides. Elle propose que lors de la prochaine **réunion OS/DG** soit évoquée la création d'une nouvelle commission à la demande des OS.

Vote

Abstention CFDT, UNSA

Contre FO, CGT et UNSA

Consultation sur les orientations de recrutement 2017

La présentation des orientations de recrutement 2017 a fait apparaître des difficultés à recruter sur 2016, d'où le recours à des contrats à durée déterminée compensant la vacance des postes permanents. Outre la **baisse du plafond d'emploi** imposée par notre ministère de tutelle qui ne permet pas de couvrir les départs, le recrutement d'agents de droit public sera limité en raison du passage de 3 à 2 cycles de mobilité en 2017.

De plus, suite à l'accord relatif à la répartition des personnels publics et privés, le recours à des contrats de droit privé sera limité, **VNF** devant respecter la proportion de personnels de droit privé comprise entre 7 et 12 % des effectifs en ETP et ETPT.

Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, VNF affiche une perte de 1,51 % de son effectif physique, soit un solde négatif de 67 personnes.

Concernant le plafond d'emplois 2017, il est calculé sur la base de 4 389 ETP au 31 décembre 2016.

LES DÉPARTS EN 2016 :

Ils ont été de **307 personnes**. S'agissant des **départs en retraite** en 2016 de l'ordre de **178**, ils ont été inférieurs aux estimations, ce qui peut s'expliquer par l'allongement progressif des carrières et les maigres pensions que les agents vont toucher, ces **départs en retraite** impactant principalement les **agents d'exploitation et les OPA**.

A contrario, les départs pour mutations ont été sous-estimés avec **90 départs**. D'autre part, il y a eu **39 départs pour d'autres motifs**.

LES ENTRÉES EN 2016 :

Elles ont été de **240 personnes** par le biais de mutations ou de détachements, de recrutements extérieurs, de contrats de droit privé, d'ARL et de sorties d'écoles dont 42 personnes recrutées sous statut de droit privé et **198 sous statut de droit public**.

Les nouvelles entrées sont issues majoritairement de **catégories A et B** représentant près de la **moitié** de ces entrées.

Sur les **42 ARL d'AES** accordées, seules **39** ont fait l'objet de recrutement, par concours externe ou sur

listes complémentaires issues des résultats des précédents concours.

En outre, ont été recrutés **13 OPA et 15 CDD mainteneurs**.

S'agissant de **C administratifs**, il y a eu **7 ARL de consommées** sur les 8 accordées.

En sortie d'école ou de réussite à un concours, 6 personnes catégorie A et B ont été accueillis. En droit privé, on dénombre 42 personnes principalement pour des postes de cadres ou de techniciens/agents de maîtrise.

En résumé, en fin d'année 2016, VNF comptait 4 389 ETP, ce qui représente 17 ETP en dessous de la cible fixée à 4 406 ETP.

PRÉVISIONS 2017 :

Au **1er janvier 2017**, l'effectif physique de l'établissement comptait **4 328 personnes**. Avec une estimation du nombre de **départs de 280** et du nombre d'**entrées de 232**, VNF affiche une perte de **48 personnes**.

Les baisses d'effectifs programmées initiées par la loi de finances initiale 2017 a pour effet une **réduction du plafond d'emploi de 71 ETP et ETPT**.

Il en résulte une cible maximale pour le 31 décembre 2017 fixer à 4 318 ETP et 4 471 ETPT.

Les sorties en 2017 sont estimées à **280** concernant, pour plus de la moitié, de départs en retraite, et **les entrées** pourraient s'élever à **232**.

En compensation des départs en retraite, **VNF** a proposé de recruter **77 personnels** : 40 ARL C Exploitation, 33 OPA ou assimilés et 4 personnels de catégories C administratif.

De plus, **8 personnels en primo-affectation** pourront être accueillis, soit 4 TSPDD et 4 SACDD.

Concernant les mobilités pour 2017, **VNF** prévoit **119 entrées** sur les 2 cycles, et **30 recrutements extérieurs** entre détachements, contrats de droit privé et contrats de professionnalisation.

Si l'on considère qu'en termes d'effectifs physiques permanents au 31 décembre 2016 on comptabilisait 4 356 personnes, elles sont estimées à 4 308 au 31 décembre 2017, soit un solde négatif de 48 personnes.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière rappelle à l'administration qu'elle a possibilité d'organiser plusieurs cycles de mobilité là où elle est compétente pour les CAP, notamment pour les agents de catégories C.

Force Ouvrière s'étonne que le recrutement des personnes handicapées ne concerne que les C administratifs, échelle 3.

Force Ouvrière s'inquiète sur la diminution constante du nombre d'agents de catégorie C. Mais comment va pouvoir fonctionner l'EPA VNF dans les années à venir si ce nombre continue à diminuer ?

A contrario, Force Ouvrière constate le nombre croissant d'agents de catégorie A.

Force Ouvrière hostile au politique d'austérité ne peut avaliser cette politique de recrutement, qui enterrine un plan social sur plusieurs années.

S'agissant du recrutement de **personnes handicapées**, la **DRH** répond qu'il n'y a pas de demande de recrutement en catégorie B, et reconnaît que l'embauche à hauteur de 6 % de travailleurs handicapés n'est pas atteint à **l'EPA VNF**.

En raison de l'absence de mise à jour des évolutions départs/entrées en macro-grades qui doit être diffusé par la DRH, ce point sera représenté au vote au prochain CTU plénier.

Vote contre à l'unanimité

Consultation sur le plan de formation 2017 :

Dans le cadre du plan de formation 2017, des **actions prioritaires** ont été fixées : amiante et CMR, PSC1, formation des nouveaux arrivants, marchés publics.

Pour accompagner la **transformation de VNF**, des formations seront mises en place, pour appréhender notamment la **modernisation des métiers et des outils** (Marcoweb, VELI...), les **évolutions réglementaires** (décret GBCP, loi sur la déontologie), le **projet stratégique** (compétence maintenance, GH), la **valorisation de la voie d'eau avec le tourisme**.

De **nouvelles ambitions** ont été évoquées pour l'année 2017 : des formations plus courtes, une mise en pratique favorisée, des « piqûres de rappels » régulières, une interactivité (formation sécurité), e-learning (lors du télétravail par exemple), MOOC (cours personnels).

D'autres ambitions pourront être poursuivies comme **favoriser les formateurs internes**, accompagner du mieux possible les **apprentis**, mettre en place un **dispositif managérial**, pour les chefs d'équipe encadrants notamment, entretenir un partenariat avec l'ENTPE.

La **DRH** évoque également le besoin de développer un **partenariat avec les collectivités territoriales**, jugeant que leur participation financière peut contribuer au développement touristique, l'**EPA VNF** ne pouvant pas à lui seul en assumer le financement.

S'agissant l'engagement financier pour 2017, le **budget s'élève à 775 000 euros**, les actions figurant au plan de formation 2017 atteignant **919 400 euros**, écart qui s'explique par une mise en œuvre parfois incomplète des actions prévues en début d'année, due souvent aux délais de conception. L'**exécution du budget** consacré à ce plan de formation fera l'objet d'un **tableau de bord de suivi**.

Vote Pour à l'unanimité

Consultation sur la mise en œuvre du dispositif « service civique » au sein de VNF

Ce point est reporté lors de la prochaine réunion du CTU Plénier, en raison de l'absence de l'avis du CTU de proximité d'une direction territoriale.

Point d'information sur le projet de migration des postes informatiques des agents de VNF

Après la migration du réseau Morea fin 2016, il est prévu une migration des postes informatiques des agents de **VNF**. Cette migration doit permettre le remplacement des applicatifs spécifiques **MEEM** par des applications **VNF**. Cela impliquera notamment un changement des outils de messagerie et de bureautique pour l'ensemble des agents. **VNF** disposera d'un intranet et d'un internet unique.

En outre, le choix de l'environnement **Microsoft** (au lieu de Linux), et de **MS Office 2016** (au lieu de Libre Office) a été décidé à la suite d'une étude technique et économique menée en 2015 sur 10 ans. Ce choix résulte d'enjeux humains, financiers et techniques validés par le **COTER**.

Bien que le coût d'achat s'avère important, il sera néanmoins amorti sur la durée.

VNF vise à mettre en place un réseau amélioré, notamment pour permettre l'installation de visio-conférences sur ordinateurs, d'assurer la sécurité informatique, d'homogénéiser les outils, d'avoir un accès direct à l'intranet, de faciliter le télétravail.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière s'étonne du choix de VNF, notamment pour le coût exorbitant d'acquisition de licences des logiciels.

Force Ouvrière rappelle que les services du premier ministre préconisent l'utilisation des systèmes informatiques gratuits. Enfin, il existe une certaine inquiétude des services informatiques territoriaux sur un éventuel recours à l'externalisation.

VNF confirme la reprise de **toutes les fonctionnalités de Mélanie**, avec une facilité de créations de boîtes de messagerie, de réservations de ressources GRR, de synchronisation automatique avec Share Point.

Un accompagnement sera mis en place à deux niveaux, les cellules informatiques et les utilisateurs finaux. Des processus ont été déterminés et validés par l'ensemble des directions territoriales. Néanmoins, la population cible et les niveaux sont très disparates.

Ainsi des **référents** s'impliqueront sur ces nouveaux outils, ils seront les relais au premier niveau. Un marché orienté « formation de formateurs internes » est d'ores et déjà ouvert.

Des formations standards, **orientées sur les modifications** auront lieu, mais également sur Word et Excel. Ce déploiement s'effectuera tout d'abord sur **une seule DT, la Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais**, piloté par la cellule informatique de la direction territoriale, celle de Béthune accompagnera néanmoins celle-ci pendant 7 semaines environ.

La récupération des archives prendra près d'une heure pour les transférer dans les nouvelles boîtes aux lettres. S'agissant de la transmission de fichiers volumineux, il sera possible de poursuivre l'utilisation de Mélanissimo dans l'attente d'un outil propre à l'EPA VNF.

Enfin, une documentation sera remise à chaque agent.

Point d'information sur la situation de l'emploi au 31/12/16

Ce point est reporté, en raison de l'absence de mise à jour du document transmis, il sera communiqué lors de la prochaine réunion du CTU Plénier.

La **DRH** a posé la question suivante : les agents de droit privé, mais fonctionnaires, doivent-ils être comptés comme agents de droit privé ? Elle souhaite avoir la réponse des représentants syndicaux lors de la prochaine réunion. De plus, elle s'interroge sur la situation des mainteneurs titulaires de CDD de longue durée et qui ne sont pas dans la même perspective que les autres titulaires de CDD classiques.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière rappelle que l'équilibre doit être respecté conformément à l'engagement formel signé.

**Les élus *Force Ouvrière*
au CTU EPA-VNF**

